

du Canada

Public Lending Right Program Programme du droit de prêt public

COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT ANNUEL

sur les activitiés

de la Commission du DPP

et

sur le Programme du DPP

2013-2014



150, rue Elgin, CP 1047 Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone: 1-800-521-5721 ou (613) 566-4378

Télécopieur : (613) 566-4390

www.plr-dpp.ca

14 juin 2014

Le Programme du droit de prêt public représente un instrument essentiel des politiques culturelles canadiennes. Pour les auteurs, les paiements du droit de prêt public constituent une juste compensation pour l'accès gratuit et public à leurs œuvres.

PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

Les auteurs doivent inscrire leurs livres au Programme du droit de prêt public (DPP). Les œuvres de fiction, de poésie, de théâtre et de littérature jeunesse, ainsi que les essais, études et ouvrages savants sont admissibles. Une recherche des titres admissibles inscrits à la base de données du Programme est effectuée annuellement dans les catalogues des bibliothèques publiques sélectionnées (sept bibliothèques dans chacune des langues officielles).

Les paiements du DPP sont déterminés par les résultats de la recherche des titres dans les bibliothèques et sont calculés en fonction d'une grille de paiement. Cette grille comporte quatre catégories, qui sont définies en fonction du nombre d'années d'inscription d'un titre au Programme. Seule la présence d'un ouvrage dans une ou plusieurs des bibliothèques sélectionnées génère un paiement. Chaque année, l'enveloppe budgétaire permet de fixer la valeur du montant versé aux ouvrages trouvés en bibliothèque ainsi que le montant maximal qu'un auteur peut recevoir. Cette année, le nombre de livres admissibles inscrits au Programme du DPP s'élève à 91 738.

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	p/6
Message du secrétaire général	p/9
Membres et personnel	p/13
Commentaire sur le rapport statistique	p/14
Rapport statistique des activités	p/15

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

À la Commission du droit de prêt public (CDPP) les années se suivent et ne se ressemblent pas. Cette phrase me semble résumer l'exercice 2013–2014. Changements d'ordre fonctionnel, tout d'abord, par le biais du réajustement de certains critères d'admissibilité au paiement du droit de prêt public (DPP). Ainsi les membres de la CDPP ont-ils unanimement voté, lors de l'Assemblée générale de juin 2013, en faveur d'un paiement minimum approximatif de 50 \$ qui exclut tous les chèques inférieurs à cette somme, et ceci dès 2015, ainsi que pour la stricte application des critères d'admissibilité à tous les genres d'ouvrages, y compris la catégorie Jeunesse qui jusqu'ici pouvait parfois y échapper.

Changements plus fondamentaux aussi. Changement de la perception même de ce qu'est le Programme du droit de prêt public (PDPP) et de sa place dans l'ensemble des programmes du Conseil des arts du Canada, sachant que le budget de \$ 9,9 M qui lui est annuellement alloué, demeure le plus volumineux de tous. C'est dire si le PDPP occupe une place importante au sein du CAC.

Il serait fastidieux de refaire ici l'historique qui a conduit la CDPP à se percevoir – et de fait à fonctionner - comme une commission indépendante et autonome. L'essentiel à retenir est que les deux dernières années nous ont clairement amenés à comprendre que cette vision, quand bien même aurait-elle perduré pendant quelque vingt-cinq ans, s'avère erronée. De fait le PDPP a toujours, depuis sa création par le Conseil des arts, en 1986, constitué un programme parmi les programmes du Conseil. Et la CDPP, par les conseils et les votes de ses dix-neuf membres, a toujours été une instance consultative constituée d'experts qui représentent l'ensemble du milieu littéraire canadien. Si l'on conçoit les choses ainsi, le rapprochement de la CDPP et du Conseil des Arts au cours des deux dernières années, et en particulier depuis la dernière année, apparaît moins comme un changement drastique que comme une restauration de l'esprit et des intentions originels.

Ce rapprochement s'est manifesté tout au long de cet exercice 2013-2014. Peter Schneider, secrétaire général et gestionnaire de l'équipe permanente du PDPP, travaille désormais étroitement avec David Schimpky, chef, Intégration et coordination des programmes. En poste depuis mai 2013, l'implication de

M. Schimpky s'avère d'autant plus fructueuse qu'il a déjà occupé le poste de secrétaire général du PDPP par le passé. Il peut ainsi à la fois travailler avec M. Schneider et les membres de la Commission, et assurer le relai avec la direction générale du Conseil des arts. À cela s'ajoutent désormais des rencontres régulières entre la présidence de la CDPP et la direction générale du Conseil. M. Sirman et moi-même nous sommes donc entretenus en octobre 2013, en février et en mai 2014. Ces rencontres ont permis de faire avancer les dossiers en cette période de remaniement en profondeur du PDPP.

De ces rencontres est notamment issue la décision de créer un groupe de travail, destiné à réexaminer la base de calcul sur laquelle repose, depuis vingt-sept ans, le paiement annuel du PDPP. Évaluer notamment si le paiement actuellement fondé sur la « présence» et non les «prêts» des livres en bibliothèque publique, répond toujours à l'orientation établit par le Conseil du Trésor lors de la création du PDPP. Le groupe entreprend un projet de recherche, sous la direction de Claire McCaughey, chef, Recherche et évaluation, qui aura donc pour tâche d'examiner les différents scénarios pour restructurer les bases de calcul du DPP.

Il a été fort instructif sur ce point de participer à la Conférence internationale sur le DPP qui s'est tenue à Dublin (Irlande), du 26 au 28 septembre 2013. Pour Peter Schneider, Genni Gunn, représentante du TWUC, et moi-même qui y étions présents, cet événement a été l'occasion de rencontrer les gestionnaires des programmes de DPP de la plupart des pays européens, ainsi que de l'Australie et de Taïwan. Nous avons constaté que la majorité des pays basent le paiement du DPP sur le nombre de prêts et non sur la présence des livres, mais aussi que, pour chaque pays, le DPP reflète fidèlement la réalité de son milieu littéraire. Nos interlocuteurs internationaux ont par ailleurs apprécié l'existence de notre Commission de droit de prêt public et son rôle de conseil.

Néanmoins, dans cette période de mutations, un fait n'a pas changé au cours de cette année. Ainsi, malgré le déménagement du Conseil des arts dans les nouveaux locaux du 150, rue Elgin, en décembre 2013, le paiement du DPP a bien été payé le 18 février 2014. 18 668 auteurs se sont partagé un budget global de \$9,762,247,40 pour un total de 77 479 livres référencés dans les bibliothèques francophones et anglophones échantillonnées.

Je tiens à remercier notre équipe permanente, Benoît Rollin, Rachelle Lanoue et Danielle Guindon qui travaillent quotidiennement sous la direction de Peter Schneider. Durant mon mandat de deux ans, j'ai tout particulièrement été à même d'apprécier leur dévouement et leur compétence, en particulier pendant ces temps de changements.

Je tiens aussi à remercier mes collègues de la Commission. Notamment Bernice Lever, représentante de la Canadian Authors Association, qui après de longues années au sein de la CDPP, achève son mandat en juin 2014. Assurer la présidence a été pour moi une grande responsabilité, mais aussi un honneur et un plaisir, alors que nous étions en pleine reconstruction. Nous avons eu beaucoup de discussions fondamentales et l'implication et l'expertise de chacun ont été essentielles. Mais la mutation se poursuit et je passe le relai aux autres, avec toute ma confiance et mes encouragements. Pour ma part, je me réjouis de siéger à la CDPP comme présidente sortante jusqu'en juin 2016.

Je veux tout spécialement remercier M. Robert Sirman, pour l'investissement tout particulier qu'il a manifesté envers le PDPP et la CDPP, surtout au cours des trois dernières années. Sous son impulsion et sa direction éclairées, la reconstruction semble à présent bien engagée. À la fois personnellement et au nom de l'ensemble de la Commission, je le remercie pour avoir pris le temps de venir nous rencontrer à plusieurs reprises, pour expliquer les enjeux et répondre aux questions des membres de la Commission.

À M. Simon Brault, nous souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions de directeur et chef de la direction du Conseil des arts du Canada, et nous réjouissons de poursuivre une collaboration qui permettra au PDPP de se renouveler tout en continuant d'encourager les écrivains à tenir leur juste place dans le développement de la culture canadienne.

Bien amicalement à vous tous.

Aline Apostolska
Présidente [juin 2012 à juin 2014]

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Comme la Commission du droit de prêt public se prépare pour son Assemblée générale annuelle de juin, le Conseil des arts du Canada (CAC) se prépare à l'ouverture officielle de nos nouveaux bureaux, Performance Court, situés au 150, rue Elgin, au centre-ville d'Ottawa. Pour ceux d'entre nous qui travaillent ici, le bâtiment offre une foule de nouvelles possibilités en ce qui concerne l'accès et l'engagement du public avec son espace public d'exposition, un mur vidéo interactif et un hall d'entrée ouvert qui intègre de façon homogène une structure patrimoniale à un bâtiment postmoderne, certifié LEED. Nos nouveaux locaux sont une expression des aspirations et des valeurs les plus élevées du Conseil des arts du Canada. Étant donné que nous avons été les premiers locataires et que nous sommes arrivés il y a environ six mois, au cours de l'un des hivers les plus froids des dernières années, nous avons été témoins de chacune des touches finales apportées à cet immeuble.

Il est étonnant, et conforme à l'historique du Programme de droit du prêt public canadien que le personnel ait pu s'adapter rapidement et envoyer par la poste les résultats à plus de 20 000 inscrits en février dernier, à temps et comme prévu. Chaque cycle de programme voit une augmentation du nombre de titres inscrits et de bénéficiaires de chèque. Le point culminant de chaque cycle de programme soulève de nouvelles questions au sujet de notre monde en mutation, de l'avenir de la distribution postale et des chèques papier à celui du livre et des bibliothèques.

L'année dernière, de nouveaux membres se sont joints à la Commission et de nouveaux partenariats ont été créés. Un groupe de travail CDPP-CAC a été mis sur pied, afin de poursuivre la recherche et le développement de nos pratiques d'échantillonnage auprès des bibliothèques. Cette initiative découle directement des rapports de recherche de Roy MacSkimming publiés en 2013. Ensemble, nous explorons de nouvelles technologies et améliorons notre capacité à comprendre notre environnement commun et à continuer de tenir les objectifs du droit de prêt public.

En septembre dernier, j'ai eu la chance de participer, en compagnie de la présidente de la Commission, Aline Apostolska, et d'un membre de la Commission, Genni Gunn, à la 10e Conférence internationale sur le DPP qui a eu lieu sur le lieu historique de Farmleigh House à Dublin. Cette conférence, aussi excellente que bien planifiée, a permis un riche échange d'idées provenant du monde entier dans un cadre collégial et solidaire. Il est devenu évident que l'univers du DPP renferme divers défis, des réalités nationales distinctes et des systèmes très divergents. Malgré les répercussions liées à l'austérité budgétaire qui sévit en Europe et ailleurs dans le monde, la conférence était intéressante et inspirante. Nous avons hâte de participer à la 11e biennale qui se tiendra à Amsterdam en 2015.

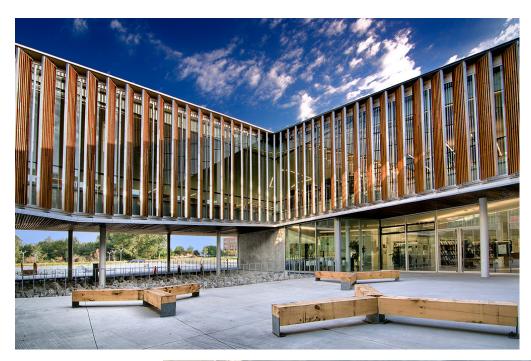
Le sujet qui a suscité le plus grand intérêt et qui a été le plus discuté lors de la conférence de Dublin a été celui du livre électronique. Les œuvres électroniques continuent de préoccuper les législateurs et gestionnaires, car de nouveaux produits d'information et canaux de distribution sont créés et adoptés, et les auteurs, les éditeurs et les bibliothécaires ont de la difficulté à établir des pratiques exemplaires et des modalités qui satisfassent à la fois les demandes et les intérêts de chacun.

Il est possible de suivre le leadership exercé par le DPP canadien à ce sujet, en commençant par la publication de l'étude sur les livres électroniques effectuée par Paul Whitney, ancien bibliothécaire de la Ville de Vancouver et membre de la Commission, jusqu'à la motion de la Commission du DPP adoptée en 2011, afin de reconnaître les livres électroniques comme potentiellement admissibles aux paiements. En 2014, nous avons lancé un appel de propositions relatif aux ISBN pour les livres électroniques dans le cadre d'un exercice de préinscription qui aidera la Commission à établir des critères et la méthodologie concernant les paiements éventuels.

L'objectif principal de la Commission est de faire en sorte que le Programme du DPP continue de relever les défis de la croissance et des nouvelles technologies, et qu'il s'adapte aux nouvelles réalités tout en continuant sa mission: offrir une juste rémunération aux créateurs littéraires pour l'utilisation par le public de leur propriété intellectuelle par l'entremise des bibliothèques canadiennes.

L'assemblée générale annuelle de la Commission du droit de prêt public de cette année marquera la fin d'une période remarquable et intense de deux ans pour notre présidente sortante, Aline Apostolska. C'est en grande partie grâce à la bonne volonté, à l'énergie et à la confiance d'Aline que la Commission et le Programme sont arrivés dans le nouvel immeuble et ont amorcé une nouvelle ère sains et saufs.

Peter Schneider





Bibliothèque Raymond-Lévesque

Médailles du Gouverneur général en architecture 2014 - Lauréat Atelier TAG / Jodoin Lamarre Pratte architectes (Saint-Hubert, QC)

Commentaires du jury : « Le jury a beaucoup apprécié la solution architecturale à l'emplacement particulier du projet, à l'orée d'un parc. L'échelle de ce bâtiment sur cour convient à son emplacement. La forme du bâtiment crée également un véritable creuset pour l'interaction sociale en milieu suburbain. Ce concept architectural inventif, économique et rigoureux célèbre la lumière et la transparence visuelle. »

Photos: © Julien Perron-Gagné

MEMBRES ET PERSONNEL

(AU 31 MARS 2014)

COMMISSION

Aline Apostolska (présidente) UNION DES ÉCRIVAINES ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

Beatriz Hausner (vice-présidente) THE LEAGUE OF CANADIAN POETS

Phyllis Aronoff LITERARY TRANSLATORS' ASSOCIATION OF CANADA

Gaston Bellemare ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES

Linda Cook CANADIAN LIBRARY ASSOCIATION

Erin Creasey ASSOCIATION OF CANADIAN PUBLISHERS

Marilyn Dumont PUBLIC LENDING RIGHT COMMISSION*

Genni Gunn THE WRITERS' UNION OF CANADA

Louis-Philippe Hébert PUBLIC LENDING RIGHT COMMISSION*

Robert Hunter (membre d'office) DEPARTMENT OF CANADIAN HERITAGE

Bernice Lever CANADIAN AUTHORS ASSOCIATION

Fabien Lengellé (membre d'office) LIBRARY AND ARCHIVES CANADA

Gino Levesque ÉCRIVAINS FRANCOPHONES D'AMÉRIQUE

Leeann Minogue PLAYWRIGHTS GUILD OF CANADA

Jean-Mari Pître REGROUPEMENT DES ÉCRIVAINS ACADIENS

Daniel Poliquin PUBLIC LENDING RIGHT COMMISSION*

Anna Porter (membre d'office) CANADA COUNCIL FOR THE ARTS

Hélène Roussel (membre d'office) BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Philippe Sauvageau ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION

COMITÉ EXÉCUTIE

Aline Apostolska (présidente) Beatriz Hausner (vice-présidente) Gaston Bellemare Linda Cook Marilyn Dumont Daniel Poliquin Philippe Sauvageau

PERSONNEL

Peter Schneider (secrétaire général) Benoît Rollin (agent de programme) Rachelle Lanoue (coordonnatrice administrative) Danielle Guindon (commis)

^{*} Membre écrivain nommé par la Commission du DPP.

COMMENTAIRE SUR LE RAPPORT STATISTIQUE

Le rapport de la 28e année du Programme du droit de prêt public (DPP) donne un aperçu des répercussions de l'évolution du programme, des résultats en cours de l'application de la grille de paiements et de la portée des activités du programme.

Les statistiques sont fondées sur trois éléments : nombre d'auteurs, nombre de titres et paiements. Les tableaux sur l'évolution du programme indiquent une augmentation constante du nombre d'auteurs et de titres inscrits, avec une croissance annuelle comparable à celle des années précédentes. Le nombre d'auteurs rémunérés a augmenté pour passer à 18 688, un nouveau record. Nous gérons désormais plus de 20 000 fichiers actifs inscrits avec un effectif permanent de quatre personnes. La numérisation des dossiers des auteurs du programme s'est avérée bénéfique, et le développement d'outils d'inscription des auteurs en ligne et le dépôt direct des paiements ne pourront qu'améliorer notre capacité à gérer efficacement le volume des inscriptions.

La croissance de la demande a eu un effet direct sur les paiements du DPP. Malgré la mise en œuvre de l'échelle de gestion de la croissance dans la 24e année du programme, l'augmentation prévue du nombre d'auteurs inscrits et des titres admissibles découverts lors de l'échantillonnage annuel des bibliothèques indique que d'autres mesures doivent être prises pour veiller à ce que les objectifs du programme soient atteints. Dans le cycle du programme de cette année, le paiement moyen a légèrement diminué pour passer de 537 \$ à 523 \$. En outre, grâce aux détails plus précis et aux variations régionales dans l'échantillonnage annuel des bibliothèques, le programme a été en mesure de fournir une gamme des paiements plus nuancée et le paiement maximal par titre a augmenté sensiblement pour passer de 336,70 \$ en 2012-2013 à 367,99 \$ cette année. Il faut veiller à ce que les générations actuelles et futures de créateurs littéraires continuent de bénéficier réellement du programme. Cela devient particulièrement important lorsque l'on considère l'engagement de travailler à l'intégration des livres électroniques dans la conception du programme.

Dans toute modification future à la conception du programme, un plus grand nombre de détails et une analyse plus approfondie seront essentiels afin d'obtenir les meilleurs résultats possible. Alors que les ressources financières disponibles pour créer des paiements ne devraient pas augmenter au même rythme que le niveau d'intérêt des auteurs pour le programme, l'évolution démographique du Canada et l'évolution des modes d'utilisation des bibliothèques par le public nécessitent une approche réactive et proactive. Le nombre de titres inscrits au programme a augmenté en 2013-2014 pour atteindre 91 738, soit plus du double du nombre de titres inscrits il y a seulement 15 ans. L'inclusion de plusieurs collections de bibliothèques régionales dans la détermination des paiements et la possibilité de tenir compte du nombre d'exemplaires d'œuvres admissibles en circulation sont des éléments clés qui peuvent aider à fournir des précisions supplémentaires dans le calcul des paiements, étant donné le contexte de ressources limitées et la demande croissante de rémunération pour l'utilisation publique des titres inscrits.

RAPPORT STATISTIQUE DES ACTIVITÉS

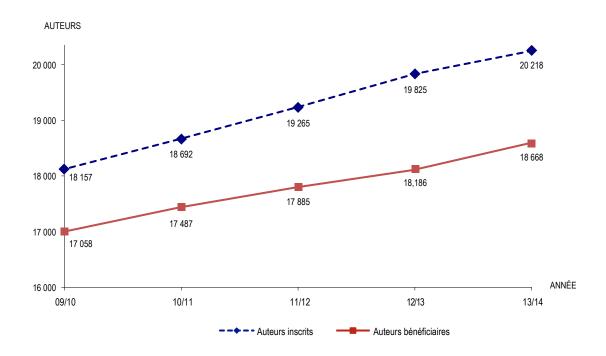
SURVOL DE LA 28^E ANNÉE DU PROGRAMME DU DPP

	2012–2013	2013–2014	VARIATION
Auteurs inscrits	19 825	20 218	1,98 %
Auteurs ayant reçu un paiement	18 186	18 668	2,65 %
Titres inscrits	90 815	94 088	3,60 %
Titres admissibles	88 300	91 738	3,89 %
Titres trouvés	74 246	77 479	4,35 %
Somme versée aux auteurs	9 766 310 \$	9 762 247 \$	-0,04 %
Paiement moyen	537 \$	523 \$	-2,61 %
Paiement médian	261,66 \$	236,56 \$	-9,59 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie l)	336,70 \$	367,99 \$	9,29 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie II)	269,36 \$	294,42 \$	9,30 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie III)	235,69 \$	257,60 \$	9,30 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie IV)	202,02 \$	220,78 \$	9,29 %

Croissance: nouveaux auteurs

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nouveaux auteurs inscrits			
Anglais			418
Français			313
Total	908	890	731
Nouveaux auteurs ayant reçu un paien	nent		
Anglais			324
Français			261
Total	716	637	585
Montants payés aux nouveaux auteurs			
Anglais			81 539 \$
Français			83 712 \$
Total	206 350 \$	194 520 \$	165 251 \$

Croissance : auteurs inscrits et auteurs bénéficiaires (2009-2014)



Répartition des paiements aux auteurs

1. PAIEMENTS PAR INTERVALLE ET PAR LANGUE (2013-2014)

Paiements	Langue	Auteurs	% du total des auteurs	Somme versée	% du budget total
Minimum 25 \$	A	492	2,64 %	12 300 \$	0,13 %
	F	128	0,69 %	3 200 \$	0,03 %
	A+F	620	3,32 %	15 500 \$	0,16 %
De 25,01 \$	A	1 195	6,40 %	43 373 \$	0,44 %
à 50,00 \$	F	318	1,70 %	11 425 \$	0,12 %
	A+F	1 513	8,10 %	54 798 \$	0,56 %
De 50,01 \$	A	1 961	10,50 %	141 664 \$	1,45 %
à 100,00\$	F	697	3,73 %	51 417 \$	0,53 %
	A+F	2 658	14,24 %	193 081 \$	1,98 %
De 100,01 \$	A	3 085	16,53 %	491 254 \$	5,03 %
à 236,56\$	F	1 467	7,86 %	241 546 \$	2,47 %
	A+F	4 552	24,38 %	732 800 \$	7,51 %
Médiane 236,56 \$	A+F	9 343	50,00 %	996 178 \$	10,20 %
De 236,57 \$	A	2 611	13,99 %	911 857 \$	9,34 %
à 523,00 \$	F	1 569	8,40 %	551 505 \$	5,65 %
	A+F	4 180	22,39 %	1 463 362 \$	14,99 %
De 523,01\$	A	1 422	7,62 %	1 023 628 \$	10,49 %
à 999,99\$	F	1 006	5,39 %	730 528 \$	7,48 %
	A+F	2 428	13,01 %	1 754 156 \$	17,97 %
De 1 000,00 \$	A	892	4,78 %	1 239 048 \$	12,69 %
à 1 999,99\$	F	735	3,94 %	1 016 170 \$	10,41 %
	A+F	1 627	8,72 %	2 255 218 \$	23,10 %
De 2 000,00 \$	A	278	1,49 %	676 177 \$	6,93 %
à 2 999,99\$	F	239	1,28 %	575 304 \$	5,89 %
	A+F	517	2,77 %	1 251 481 \$	12,82 %
De 3 000,00 \$	A	103	0,55 %	342 302 \$	3,51 %
à 3 679,89 \$	F	86	0,46 %	286 469 \$	2,93 %
	A+F	189	1,01 %	628 771 \$	6,44 %
Maximum 3 679,90 \$	A	153	0,82 %	563 025 \$	5,77 %
	F	231	1,24 %	850 057 \$	8,71 %
	A+F	384	2,06 %	1 413 082 \$	14,47 %
	A	12 192	65,31 %	5 444 626 \$	55,77 %
Total	F	6 476	34,69 %	4 317 621 \$	44,23 %
	A+F	18 668	100 %	9 762 247 \$	100 %

La **médiane** est le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux. En février 2014, 9 343 auteurs (50 %) ont reçu 236,57 \$ ou moins. Ils se sont partagé 10,20 % du budget.

Moyenne: En février 2014, le paiement moyen était de 523 \$. 13 523 auteurs (72,44 %) ont reçu 523 \$ ou moins. Ils se sont partagé 25,19 % du budget. 5 145 auteurs (27,56 %) ont reçu plus de 523 \$. Ils se sont partagé 74,81 % du budget.

Répartition des paiements aux auteurs

2. PAIEMENTS PAR PROVINCE ET TERRITOIRE (2013-2014)

Province / territoire	Auteurs inscrits	% du total des auteurs inscrits	Nombre de paiements	% du total des auteurs payés	% des auteurs recevant un paiement	Somme versée	% du budget total
Terre-Neuve-et-Labrador	283	1,40 %	264	1,41 %	93,29 %	99 076 \$	1,01 %
Nouvelle-Écosse	705	3,49 %	676	3,62 %	95,89 %	254 052 \$	2,60 %
Île-du-Prince-Édouard	91	0,45 %	80	0,43 %	87,91 %	34 164 \$	0,35 %
Nouveau-Brunswick	448	2,22 %	418	2,24 %	93,30 %	163 490 \$	1,67 %
Québec	6 951	34,38 %	6 498	34,81 %	93,48 %	4 285 054 \$	43,89 %
Ontario	6 386	31,59 %	5 833	31,25 %	91,34 %	2 771 595 \$	28,39 %
Manitoba	480	2,37 %	447	2,39 %	93,13 %	147 465 \$	1,51 %
Saskatchewan	379	1,87 %	335	1,79 %	88,39 %	150 046 \$	1,54 %
Alberta	1 002	4,96 %	902	4,83 %	90,02 %	403 641 \$	4,13 %
Colombie-Britannique	2 830	14,00 %	2 600	13,93 %	91,87 %	1 161 654 \$	11,90 %
Territoires du Nord-Ouest	16	0,08 %	15	0,08 %	93,75 %	8 379 \$	0,09 %
Yukon	35	0,17 %	31	0,17 %	88,57 %	8 031 \$	0,08 %
Nunavut	2	0,01 %	2	0,01 %	100,00 %	118 \$	0,00 %
À l'étranger	610	3,02 %	567	3,04 %	92,95 %	275 482 \$	2,82 %
Total	20 218	100 %	18 668	100 %	92,33 %	9 762 247 \$	100 %

Exemple: En 2013–2014, 91,87 % des auteurs de la Colombie-Britannique qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 13,93 % des auteurs payés. Ils se sont partagé 11,90 % du budget des paiements.

Croissance: nouveaux titres

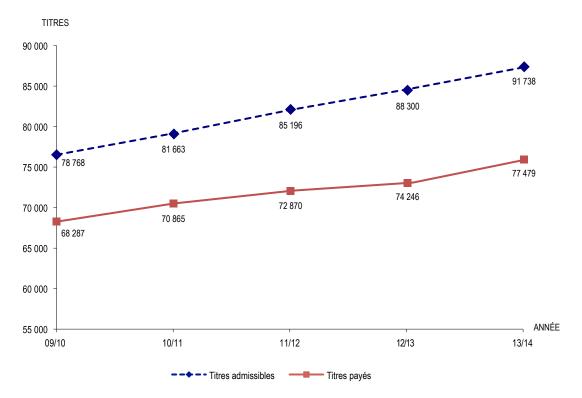
	2011–2012	2012–2013	2013–2014
Nouveaux titres inscrits			
Anglais			2 684
Français			2 263
Bilingues			29
Autres			161
Total	5 248	5 176	5 137
Nouveaux titres admissibles			
Anglais			2 415
Français			1 985
Bilingues			18
Autres			147
Total	4 511	4 400	4 565
Nouveaux titres trouvés dans les bibli	othèques sélection	onnées	
Anglais			1 838
Français			1 798
Bilingues			13
Autres			36
Total	3 616	3 512	3 685
Montants payés pour les nouveaux titi	res		
Anglais			322 415 \$
Français			378 431 \$
Bilingues			1 103 \$
Autres			3 234 \$
Total	706 759 \$	681 295 \$	705 183 \$

Nouveaux titres admissibles par langue et par catégorie (2013-2014)

Catégorie	Anglais	Français	Autres	Bilingues	Total	% du total des titres admissibles
Jeunesse	650	840	55	1	1 546	33,87 %
Fiction	647	569	32	1	1 249	27,36 %
Poésie	253	145	16	7	421	9,22 %
Théâtre	43	27	1	0	71	1,56 %
Essai*	822	404	43	9	1 278	28,00 %
Total	2 415	1 985	147	18	4 565	
Langue exprimée en % du total des titres admissibles	52,90 %	43,48 %	3,22 %	0,39 %		

^{*}La catégorie « essai » comprend les ouvrages savants,

Croissance : titres admissibles et titres payés (2009-2014)



Croissance : titres admissibles par langue

Langue	Année	Nombre de titres	Croissance par rapport à l'année précédente
A 1:	0011 0010	50.000	2.00.0/
Anglais	2011–2012	50 639	3,62 %
	2012–2013	52 125	2,93 %
	2013–2014	53 892	3,39 %
Français	2011–2012	31 861	5,60 %
	2012-2013	33 567	5,35 %
	2013-2014	35 120	4,63 %
Bilingue	2011–2012	392	1,82 %
	2012-2013	411	4,85 %
	2013-2014	423	2,92 %
Autre	2011–2012	2 304	2,90 %
	2012-2013	2 197	-4,64 %
	2013-2014	2 303	4,82 %
Total	2011–2012	85 196	4,33 %
	2012-2013	88 300	3,64 %
	2013-2014	91 738	3,89 %

Titres admissible trouvés en 2013-2014

Langue	Nombre de titres	Pourcentage
Anglais	44 938	58,00 %
Français	31 475	40,62 %
Bilingues	342	0,44 %
Autres	724	0,93 %
Total	77 479	100 %

Titres admissibles par catégorie et par langue

Catégorie	Langue	Nombre de titres	% des titres d'une même langue	% de tous les titres de la catégorie	% de tous les titres inscrits
Jeunesse	ANGLAIS	11 423	21,20 %	48,78 %	12,45 %
	FRANÇAIS	11 332	32,27 %	48,39 %	12,35 %
	AUTRES	626	27,18 %	2,67 %	0,68 %
	BILINGUE	38	8,98 %	0,16 %	0,04 %
	TOTAL	23 419			25,53 %
Fiction	ANGLAIS	10 308	19,13 %	53,32 %	11,24 %
	FRANÇAIS	8 564	24,38 %	44,30 %	9,34 %
	AUTRES	435	18,89 %	2,25 %	0,47 %
	BILINGUE	27	6,38 %	0,14 %	0,03 %
	TOTAL	19 334			21,08 %
Poésie	ANGLAIS	5 413	10,04 %	56,03 %	5,90 %
	FRANÇAIS	3 775	10,75 %	39,07 %	4,11 %
	AUTRES	359	15,59 %	3,72 %	0,39 %
	BILINGUE	114	26,95 %	1,18 %	0,12 %
	TOTAL	9 661			10,53 %
Théâtre	ANGLAIS	1 352	2,51 %	58,63 %	1,47 %
	FRANÇAIS	906	2,58 %	39,29 %	0,99 %
	AUTRES	37	1,61 %	1,60 %	0,04 %
	BILINGUE	11	2,60 %	0,48 %	0,01 %
	TOTAL	2 306			2,51 %
Essai*	ANGLAIS	25 396	47,12 %	68,60 %	27,68 %
	FRANÇAIS	10 543	30,02 %	28,48 %	11,49 %
	AUTRES	846	36,73 %	2,29 %	0,92 %
	BILINGUE	233	55,08 %	0,63 %	0,25 %
	TOTAL	37 018			40,35 %
Total	ANGLAIS	53 892			58,75 %
	FRANÇAIS	35 120			38,28 %
	AUTRES	2 303			2,51 %
	BILINGUE	423			0,46 %
TOTAL DE TOUTE	S LES CATÉGORIES	91 738			100 %

Exemple: Les 25 396 essais en anglais représentent: 47,12 % de tous les titres admissibles en anglais; 68,60 % de tous les essais et études; et 27,68 % de tous les titres admissibles.

^{*} La catégorie « essai » comprend également les ouvrages savants.